



CODIV-19

**Concept de protection pour la
pratique du basket**

12 août 2020

Le COVID est toujours là.

Le respect rigoureux des normes de protection est une condition **IMPERATIVE** pour la pratique du basket.

Ces normes sont basées sur les directives de SwissBasketball. **Sous aucun prétexte (y compris si l'entraîneur le demande ou les parents l'autorisent) ces règles peuvent être dérogées.**

Responsabilité individuelle

- Chaque membre participe aux entraînements et aux matchs à son risque et péril.

Pas de symptôme à l'entraînement

- **Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements.** Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.
- Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

Garder ses distances

- Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour, dans ces situations ou d'autres similaires, il faut toujours respecter les directives de protection du Conseil Fédéral ou des Cantons
- Il faut renoncer aux poignées de main ou « high five ».
- Les contacts corporels sont à nouveau autorisés, **au moment de l'entraînement à proprement parler.**

Hygiène

- **Il est important de se laver soigneusement les mains avec du savon**, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.
- S'il n'est pas possible de se laver les mains (entraînement en extérieur par exemple), chaque joueur devra se munir de son propre gel hydroalcoolique.
- Chaque joueur doit se munir de sa propre gourde. **Le partage de gourdes est interdit.**

Etablir des listes de présence

- **Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours.**
- L'entraîneur doit donc garder une liste de présence **pour chaque entraînement et match**. Cette liste doit être disponible rapidement et à tout moment.
- Dans le souci du « traçage », il est impératif de garder des groupes fixes pour les entraînements ou au minimum d'éviter le mélange des groupes.

Personne responsable du plan COVID

Luca Gradassi – luca.gradassi@del-basket.ch – 076 / 368 1795

Application de ces normes

Ces normes rentrent en vigueur le **12 août 2020** et s'appliquent à tout entraînement officiel du club, que cela soit **en salle ou en extérieur.**